

## DYNAMISEZ VOTRE EXPERTISE EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL FORMATION INITIALE ET RENOUELEMENT

### Cette formation s'adresse

Principalement aux salariés désignés compétents par l'employeur pour assurer les missions de référent en santé et sécurité au travail. Le renouvellement est spécifiquement pour ceux qui ont déjà suivi la formation initiale. **Cette formation ne nécessite aucun pré-requis**

### Que dit le Code du Travail

La formation de Référent Santé Sécurité au Travail est une obligation pour les entreprises selon les articles L4644-1, L4121-1 à L4121-3, et L4122-1 du Code du Travail. Ces articles stipulent que l'employeur doit désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise

**La formation proposée répond parfaitement à cette obligation légale.**

### Points forts

- Obligations employeurs et Cadre Juridique
- Formation pratique et interactive
- Apports de contenus

### Durée de la formation

Initial : 5 jours - 35h

Renouvellement : 3 jours - 21h

consécutifs ou non



**INTRA/INTER**

### Ce que vous allez apprendre :

- Comprendre ou actualiser les obligations et le cadre légal du Référent Santé Sécurité au Travail (RS&ST).
- Connaître ou réaffirmer les rôles et les missions spécifiques du RS&ST.
- Savoir appliquer les réglementations en matière de santé et sécurité au travail.
- Identifier, gérer et réviser les documents et affichages obligatoires.
- Élaborer et mettre en œuvre une démarche globale de prévention des risques.
- Concevoir et interpréter ou réviser le DUERP et le PAPRiPACT.
- Interpréter les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles (AT/MP).
- Définir et mettre en place des procédures d'accueil pour les nouveaux employés.
- Administrer et gérer le registre des accidents bénins.
- Identifier et gérer les risques psychosociaux dans l'entreprise.



# Programme de formation

**Maîtrisez la Sécurité au Travail : Devenez le Référent incontournable de votre entreprise !**

## Formation Initiale (5 jours)

### Jour 1 :

- Présenter le cadre juridique du RS&ST (Articles L4644-1, L4121-1 à L4121-3, L4122-1 du Code du Travail).
- Définir les rôles et missions du Référent Santé Sécurité au Travail.
- Expliquer les obligations légales des employeurs en matière de santé et sécurité au travail.
- Identifier les acteurs internes et externes de la prévention des risques professionnels.

### Jour 2 :

- Analyser les enjeux de la prévention, incluant les taux de cotisation, les coûts directs et indirects, et la rentabilité de la prévention.
- Initier à l'évaluation des risques professionnels.
- Concevoir un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).
- Introduire le Plan Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRiPACT).

### Jour 3 :

- Examiner les documents et affichages obligatoires en santé et sécurité au travail.
- Apprendre à administrer un registre des accidents bénins.
- Développer des procédures pour l'accueil des nouveaux salariés, incluant la formation générale de sécurité et le livret d'accueil.
- Étudier les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP).

### Jour 4 :

- Évaluer les facteurs de risques psychosociaux au sein de l'entreprise.
- Identifier les différents types de risques psychosociaux.
- Appliquer des stratégies de prévention et de gestion des risques psychosociaux.
- Interpréter les données issues des AT/MP pour améliorer la prévention.

### Jour 5 :

- Synthétiser les connaissances acquises sur le cadre juridique et les obligations des employeurs.
- Simuler des situations de gestion de la santé et sécurité au travail pour renforcer l'apprentissage pratique.

**Le programme indiqué est donné à titre indicatif. Le formateur pourra adapter son contenu et ses modalités pédagogiques en fonction des attentes et des besoins des stagiaires.**

# Programme de formation

**Restez à la pointe de la Sécurité au Travail.**

**Renouvelez vos compétences et continuez d'assurer la protection de votre entreprise !**

## **Formation de Renouvellement (3 jours)**

### **Jour 1 :**

- Actualiser les connaissances sur le cadre juridique du RS&ST (Articles L4644-1, L4121-1 à L4121-3, L4122-1 du Code du Travail).
- Renforcer les rôles et missions du Référent Santé Sécurité au Travail.
- Réviser les obligations légales des employeurs en matière de santé et sécurité au travail.
- Identifier les changements récents parmi les acteurs internes et externes de la prévention.

### **Jour 2 :**

- Réévaluer les enjeux de la prévention, incluant les nouveaux taux de cotisation, les coûts directs et indirects, et la rentabilité de la prévention.
- Mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).
- Réviser le Plan Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact).
- Actualiser les documents et affichages obligatoires en santé et sécurité au travail.

### **Jour 3 :**

- Analyser les nouvelles données issues des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP).
- Optimiser les procédures pour l'accueil des nouveaux salariés et la gestion des risques psychosociaux.

**Le programme indiqué est donné à titre indicatif. Le formateur pourra adapter son contenu et ses modalités pédagogiques en fonction des attentes et des besoins des stagiaires.**

# Modalités

## NOTRE PARTI-PRIS PÉDAGOGIQUE

Chez **MDRH FORMATION**, nos formations sont centrées sur l'expérimentation et l'exploration de situations concrètes.

Vivre des expériences favorise l'appropriation des pratiques et l'intégration des concepts théoriques vous permettant ainsi de les adopter immédiatement dans votre environnement.

Une occasion de gagner en impact pour vous et votre organisation !

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne des exposés théoriques partagés en video-projection et/ou avec un tableau blanc, et leur mise en application individuellement ou en petit groupe sur des cas pratiques au plus proche de la réalité des participants.

Un support et des modèles au format numérique et/ou papier seront remis à chaque participant.

Les échanges et le partage de bonnes pratiques sont encouragés par des activités en groupe pour favoriser l'intelligence collective.

## ÉVALUATION ET VALIDATION

### En amont de la formation

- Un questionnaire en amont du parcours permet de vous positionner et faire le point sur votre démarche actuelle et vos outils mis en place. Vous pourrez également nous partager vos besoins et attentes.

### Au cours de la formation

- Exercices pratiques, mises en situation de travail... pour valider l'appropriation et la compréhension de chaque notion abordée en formation par les participants.

### En fin de formation

- Un **certificat de réalisation** est également remis aux stagiaires.

### Évaluation qualitative

- Afin de constamment améliorer notre offre, un questionnaire qualité est à remplir par les stagiaires à l'issue de la formation.

**Suivi post-formation** : Évaluation à froid et mise en œuvre des compétences dans la pratique professionnelle



### VOTRE FORMATEUR

#### Thomas VITET

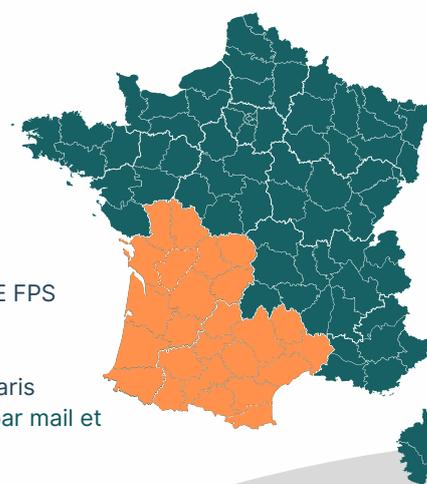
Formateur SST/SSCT/EPI/GESTES ET POSTURES/PIC F-PAE FPS

Formateur RPS

Auditeur et rédacteur DUERP

Chef d'agrès 8 ans SDIS86 et 9 ans Sapeurs Pompiers de Paris

Pour plus d'information sur le programme, contactez nous par mail et sollicitez **Thomas**



## DÉLAI D'ACCÈS

Pour les formations intra-entreprise ou individuelles, un délai de 15 jours est nécessaire pour adapter le contenu au cahier des charges spécifique de votre entreprise.

Délais d'inscription en INTER : au plus tard 15 jours avant la date de démarrage

En cas de financement par un tiers (OPCO, FAF...), merci de tenir compte des délais d'obtention de l'accord de financement.

## INTER ( regroupant différentes entreprises)

- En présentiel, minimum 3 et maximum 12 personnes/session
- Tarif net de taxe :
  - Pour la formation sur 3 jours : 2145 €/participant.
  - Pour la formation sur 5 jours : 3575 €/participant
- **Le déjeuner est inclus dans le prix de la formation**
- La formation se déroule de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

*En INTER : nous pouvons vous accueillir sur les régions de l'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine*

## INTRA (chez vous, rien que pour votre équipe)

- En présentiel,
- Dans vos locaux
- Sur devis, nous consulter
- A planifier selon vos disponibilités

*En INTRA : nous intervenons sur les régions de l'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine*

## ADAPTATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous sommes engagés et sensibles à l'accueil et l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concernés, veuillez contacter **Marjorie DERCOURT**, joignable par mail à l'adresse suivante :

contact@mdrhformation.fr ou par téléphone au **06 70 75 09 34**.

## PLUS D'INFORMATIONS

Les fondateurs et dirigeants de **MDRH FORMATION** se tiennent à votre disposition



### Marjorie Dercourt

Relation client & Référente handicap

06 70 75 09 34

### Frédéric Dercourt

Relation client & Gestion financière

06 81 60 55 58

34 avenue Victor Hugo  
79200 PARTHENAY  
contact@mdrhformation.fr

[www.mdrhformation.fr](http://www.mdrhformation.fr)

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 79 01 489 79 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine

*"La formation est l'essence de tout succès"*